

Charte d'accessibilité

Service Formation

1. Préambule

Conformément à notre mission de rendre la formation accessible à tous, cette charte formalise les engagements du Groupement d'Intérêt Public ESEA (E-Santé En Action) en matière d'accessibilité. Elle s'inscrit dans le cadre des recommandations du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), de la déclaration d'accessibilité de la plateforme ELEA+, et des exigences du référentiel Qualiopi, notamment l'indicateur 26 relatif à l'accueil des personnes en situation de handicap.

2. Principes généraux

- **Principe de non-discrimination** : garantir l'égalité d'accès aux formations, quelles que soient les situations personnelles.
- **Principe de conception universelle** : intégrer l'accessibilité dès la conception des formations et supports pédagogiques.
- **Principe de transparence** : informer clairement sur les modalités accessibles et les démarches d'adaptation.
- **Principe d'amélioration continue** : évaluer régulièrement l'accessibilité et adapter nos pratiques en fonction des retours et des évolutions.
- **Principe de responsabilité partagée** : impliquer l'ensemble des acteurs du GIP ESEA dans la démarche d'accessibilité.

3. Cadre légal et réglementaire

La présente charte s'appuie sur la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que sur les obligations du RGAA et du référentiel Qualiopi (indicateurs 1 et 26). Elle formalise la politique d'accessibilité de l'offre de formation, qu'elle soit en présentiel, distanciel, hybride ou en e-learning.

4. Accessibilité numérique et e-learning

- Conception des contenus selon les critères du RGAA.
- Compatibilité avec les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, navigation clavier, contrastes).

- Présence de sous-titres pour les vidéos pédagogiques.
- Formulaire de signalement des difficultés d'accessibilité avec réponse sous 15 jours ouvrés [ICI](#)
- Audit annuel de conformité de la plateforme ELEA+ et plan de correction progressive.
Lien vers déclaration d'accessibilité ELEA+ [ICI](#)

5. Accessibilité en formation présentielle et hybride

- Evaluation des besoins spécifiques par :
 - Une question intégrée dans le formulaire d'inscription
 - Un formulaire de recueil des besoins disponible sur la page formation et la plateforme e-learning
 - Contact référent handicap sur la fiche pédagogique, la page portail et ELEA+

Toute demande d'adaptation sera traitée par notre référent handicap en lien avec le service formation selon les modalités définies dans la procédure d'accueil des publics à besoins spécifiques.

- Adaptation des conditions de formation :

Si organisation d'une formation présentielle dans des locaux :

- Vérification de l'accessibilité physique des locaux (cheminement, rampes, signalétique, sanitaires adaptés).
- Adaptation du matériel
- Adaptation des supports pédagogiques en formats accessibles (en lien avec notre référent handicap et selon les besoins spécifiques exprimés)

Possibilité de modalités hybrides pour réduire les contraintes géographiques (outil de visio Clickmeeting notamment)

6. Référent handicap et accompagnement des apprenants

Un référent handicap est désigné au sein du GIP ESEA. Il est chargé de recueillir les demandes d'adaptation, de coordonner les réponses, de sensibiliser les équipes et de veiller à la mise en œuvre des engagements de la présente charte en lien avec le Service Formation.

Contact du référent handicap : referent.handicap@esea-na.fr

7. Partenariats et réseaux d'appuis spécialisés

Afin d'assurer ces engagements le GIP ESEA a identifié un réseau de partenaires et s'appuie sur leur expertise en fonction des besoins spécifiques identifiés.

8. Contrôle, suivi et amélioration continue

Le GIP ESEA s'engage à évaluer régulièrement l'accessibilité de ses dispositifs de formation et à mettre en œuvre un plan d'amélioration continue. Des audits internes et externes pourront être réalisés chaque année pour mesurer la conformité et recueillir les retours des apprenants.

9. Information et transparence

La présente charte est diffusée à l'ensemble des collaborateurs, formateurs et bénéficiaires. Elle est accessible sur :

- la page Formation du site web du GIP ESEA
- la plateforme e-learning ELEA+
- l'espace de gestion documentaire interne

10. Révision et mise à jour

La charte d'accessibilité du GIP ESEA est révisée tous les deux ans ou à la suite d'une évolution réglementaire majeure. Prochaine révision prévue : décembre 2027.

11. Adoption et signatures

Adoptée à Bordeaux, en décembre 2025.

Pour le Groupement d'Intérêt Public ESEA (E-Santé En Action)

Nom et fonction du signataire :

Fabrice Fernandez Responsable du Service Formation

Date et signature :

Fait à Bordeaux, le 1^{er} décembre 2025

